Ami du Clergé du 16 juillet 1953

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Plans d'homélies sur les Epitres. — XXXIII. 10e Dimanche après la Pentecôte : L'Esprit-Saint, âme de l'Eglise, 241.
Pastorale des Sacrements selon le Directoire. — XXV. L'admission à la Communion solennelle, 242.
Sainte Anne (26 juillet). — Deux figures bibliques de Ste Anne, 244.
Causeries de pédagogie catéchistique. — XII. La prière psalmique, 246.
Pie XII et l'apostolat des laïques. — III. Les conditions d'une action féconde, 248.

PLANS D'HOMELIES SUR LES EPITRES

XXXVIII

10e Dimanche après la Pentecôte

L'Esprit-Saint, ame de l'Église

L'Epître nous introduit dans une communauté chrétienne des premiers temps, où nous pouvons saisir l'action extraordinaire de l'Esprit Saint *dans l'Eglise primitive*. Spectacle d'un intérêt très actuel, car ce divin Esprit ne cesse d'agir, sous des formes différentes *dans l'Eglise d'aujourd'hui.*

I. — *L'Esprit Saint dans l'Eglise de Corinthe*

1. — *Le milieu*. Une ville opulente, entre deux mers, et commandant par ses deux ports tout le trafic entre Rome (maîtresse du monde) et l'Orient Six cents mille habitants, dont quatre cent mille esclaves. De grosses fortunes, une immense majorité de petites gens, importés de Rome, sans instruction, vaniteux, susceptibles, passionnés, indociles, pris dans ces cultes orientaux, parfois mystiques mais surtout sensuels.

S. Paul prêche d'abord à la synagogue où il fait quelques adeptes. Mais ce sont surtout des païens, qu'il prend dans ses filets, en leur présentant le salut.

Le bouillonnement spirituel. Comme à Jérusalem au jour de la Pentecôte, comme en Samarie, à Césarée, à Ephèse (Act. II, 4 ; VIII, 8 ; x, 16 ; XIX, 16) les néophytes furent gratifiés des effusions les plus extraordinaires de l'Esprit promis par Jésus (Marc, XVI, 17-18). En attendant que l'Eglise organisât sa hiérarchie, c'est l'Esprit qui, par ses dons passagers assurait la vie et l'expansion de cette communauté. Observons-en les principles manifestations.

Dans les assemblées, autour du « Repas du Seigneur » se développaient prédications et prières. Ces prédications étaient données par des fidèles, saisis par l'Esprit de grâces spéciales. D'autres chantaient les merveilles de Dieu dans les manifestations extatiques en langue étrangère ; et d'autres, qui en avaient reçu le don, traduisaient ces louanges enflammées. Ce don, le plus étrange, était le plus estimé par ces pauvres gens, plus soucieux de gloriole que du service de la communauté.

Qui présidait ces réunions liturgiques ? Ceux qui en avaient reçu le don de l'Esprit.

Dans la vie courante, merveilles encore. On distribuait les secours aux indigents, on recueillait les sans-abri, on guérissait miraculeusement les malades ; tout cela, sous l'empire irrésistible de l'Esprit-Saint.

Enfin, la même impulsion surnaturelle entraînait certains fidèles au dehors, pour fonder de nouvelles communautés et catéchiser. Ce sont ceux que saint Paul appelle « apôtres ».

Les abus. Des grâces aussi extraordinaires, saisissant des chrétiens de si petite culture, n'étaient pas sans donner prise à de regrettables abus. L'assemblée dégénérait en tumulte. Tout le monde parlait à la fois. Des femmes s'en mêlaient. Au cours de ces manifestations extraordinaires, ces disciples du Christ en venaient même à vociférer les cris de haine qu'ils avaient entendus dans les assemblées juives ou idolâtres : « Maudit soit le Christ ». Quel était donc l'esprit qui les animait ?

S. Paul intervient. Ce miracle permanent qui assurait la vie des communautés primitives « cadeau de noces à son Eglise », appelait, pour qu'il produisît ses fruits, un contrôle infaillible et une réglementation sévère « afin que tout se passât dans l'ordre et la dignité ». (I Cor., XIV, 40).

La pierre de touche des manifesfations divines, c'est la Foi et la Charité.

1° On ne classera pas parmi les vrais miracles les prodiges accomplis par un hérétique. L'Esprit ne peut souffler que pour accréditer Jésus et son message. Ceux qui disent le mot de passe du vrai chrétien « Jésus est Dieu », sont sûrement inspirés par l'esprit de vérité. Ceux qui le maudissent sont les victimes de l'esprit d'erreur, « singe de Dieu ».

2° Quant à la Charité, bâtisseuse du « Corps du Christ », elle veut que l'on n'use de ses dons extraordinaires que pour le service de la communauté. Voilà pourquoi il faut préférer à cet étrange don des langues, qui ne rapporte qu'un peu de gloriole, le don de « prophétie, qui s'adresse fort heureusement au cœur du croyant pour le soutenir dans sa foi, etc., et ces autres dons qui, moins éclatants, groupent et unifient tous les membres de la communauté autour de la Foi au Christ, dans le « lien parfait de cette charité » qui ne passe pas. »

Le sens de cette intervention. Dans cette Eglise primitive, qui commence sa crise de croissance, il convient de relever deux traits qui, dans la suite, se préciseront.

D'abord la *vitalité surnaturelle* qui constitue son dynamisme surnaturel, et qui n'est autre que l'action multiforme de l'Esprit Saint. Ensuite, cette *hiérarchie* qui assurera, toujours plus victorieusement, la pureté de la Foi et des mœurs, charpente osseuse maintenant dans sa forme authentique le « Corps du Christ ».

II. — *L'Esprit Saint dans l'Eglise d'aujourd'hui*

1. — *Les « Charismes de ministère et de gouvernement »*. 1° Aujourd'hui, dans une communauté telle que cette paroisse, c'est le curé qui est investi des fonctions que nous avons vu s'improviser dans l'Eglise de Corinthe. C'est votre Pasteur qui (le nom si beau en fait foi), préside vos réunions liturgiques et d'abord cette Messe où, comme à Corinthe, la Cène, le repas du Seigneur se renouvelle. Le prêtre ne s'est pas improvisé ni comme consécrateur ni comme prédicateur, ni comme chef responsable de la communauté. Il n'a pas non plus reçu délégation du peuple chrétien, comme le prétendent les disciples de Luther et de Calvin. C'est *son Evêque* qui, par l'imposition des mains, lui a transmis les pouvoirs que lui-même avait reçus *du successeur de Pierre* et qui lui a dit, au cours de son ordination : Vos pouvoirs sont les suivants : « offrir le corps du Christ, bénir, présider, prêcher, baptiser ». En tout cela, l'Esprit Saint n'a pas moins de part que dans les manifestations

de l'Eglise primitive. D'un bout à l'autre des siècles chrétiens, c'est toujours Lui qui assure aux disciples du Christ la lumière et la vie apportées par le Sauveur, tantôt dans l'enthousiasme juvénile des premières années, tantôt par la voix de l'autorité et de la tradition hiérarchique, laquelle a sa source dans le successeur vicaire de Jésus-Christ et d'étage en étage, vous atteint par le simple prêtre qui vous parle.

2° C'est lui encore, cet Esprit de vérité, qui assiste la hiérarchie voulue par le Christ (pais mes agneaux, etc., qui vous écoute, etc.) pour redresser toutes les déviations doctrinales et toutes les défaillances morales. Quand les chefs de la chrétienté sont assemblés à Nicée pour proclamer la divinité du Christ contre l'erreur arienne, l'Esprit est avec eux. Quand Pie XII promulgue, comme docteur universel, l'Assomption de Marie, l'Esprit est avec lui.

3° Allons plus loin. C'est le même Esprit qui élève une Thérèse d'Avila au plus haut degré de l'échelle mystique et qui assiste les chefs responsables dans le jugement qu'ils portent sur les grâces de Thérèse et leur permet de les authentiquer Seul l'évêque dans son diocèse, le pape dans l'Eglise universelle ont qualité pour discerner ces communications célestes des illusions ou supercheries d'un pauvre névrosé, comme des mensonges de Satan, qui, parfois, « se transforme en Ange de lumière ». Et ceci nous amène à considérer la continuité de ces dons extraordinaires si fréquents dans la vie de nos grands saints.

2. — *Les autres charismes dans l'Eglise d'aujourd'hui.* L'Esprit Saint, ce feu qui éclaire et embrase, n'a rien perdu de sa puissance dans la suite des siècles. Et le contrôle rigoureux qu'exerce la hiérarchie sur toutes les manifestations surnaturelles, loin de les étouffer, les a épanouies dans la vérité.

Ne nous laissons donc pas prendre aux prestiges de la mystique hindoue, ni aux prodiges des fakirs. N'envions pas les réunions de telle secte protestante, marqués par des enthousiasmes extatiques. Catholiques, nous sommes et bien servis et fermement dirigés. Voulez-vous du merveilleux, mais authentique ? Allez à Lourdes, allez à la Salette, à Fatima, à Banneux. D'humbles enfants ont vu Marie. Ils nous ont transmis le message céleste et l'Eglise nous le garantit. L'événement lui a donné raison. Autour de ces visions si sévèrement contrôlées, s'est développé un courant intense de conversions. Voilà le fruit qui fait reconnaître l'arbre.

S'il vous faut des miracles, scientifiquement contrôlés, en voici : partout où Marie a posé le pied, les paralytiques recouvrent le mouvement, les mourants se lèvent avec des poumons ou des intestins remis à neuf instantanément, etc...

Ainsi, le même Esprit qui, à Corinthe, multipliait ses dons extraordinaires ne cesse de les répandre. Jeanne d'Arc n'a pu sauver la France que sous la poussée de cet Esprit. Un Curé d'Ars lui a dû son don prodigieux de lire dans les cœurs et de prévoir l'avenir. Don Bosco, animé et soutenu par lui, a créé toute une ville pour abriter, élever, sanctifier des milliers d'orphelins, tout prêts à grossir les rangs de l'enfance délinquante...

* *

Ce n'est pas tout. N'avons-nous pas, tous, reçu de ces dons qui ont pour but « d'édifier le Corps du Christ ? » Nous avons chacun *notre fonction dans la Cité de Dieu*, disons en chrétienté. L'un est médecin, l'autre commerçant. L'un laboure, l'autre forge, etc. Autant de *devoirs* d'état, auxquels correspondent des *grâces d'état*. Aussi merveilleuses que les dons des Corinthiens.

Au *spirituel*, voilà que les laïcs reprennent dans l'Eglise de Dieu une place digne des « enfants de Dieu ». Qu'il s'agisse de l'*Action catholique*, qu'il s'agisse du Secours catholique, de Pax Christi, etc., n'est-ce pas l' « Esprit » qui vous anime tous à remplir ces fonctions si diverses, qui se ramènent toutes à l'*unité de la Charité ?* Vraiment, l'Esprit ne cesse de souffler dans l'Eglise. Livrez-vous à ses motions puisque vous êtes enfants de Dieu assurés d'être dans le vrai, puisque vous avez l'approbation de la hiérarchie et que vous collaborez avec elle pour édifier le Corps du Christ, afin qu'il atteigne sa pleine stature et qu'il n'y ait, quand il plaira au Tout Puissant « qu'un troupeau et qu'un Pasteur »...

PASTORALE DES SACREMENTS SELON LE DIRECTOIRE

XXV

L'ADMISSION A LA COMMUNION SOLENNELLE

« Pour l'âge et les conditions de la Communion solennelle, on suivra les réglements diocésains ». Ainsi parle le *Directoire ;* sage consigne à laquelle sont astreints non seulement les pasteurs d'âmes, mais aussi les enfants et leurs parents ; aussi est-il bon de nous y arrêter.

I

Les réglements diocésains existent, et ils sont nécessaires ; car il n'y a pas d'ordre sans législation et sans discipline ; et c'est à dessein que le Christ a envoyé les chefs de son la fantaisie, du caprice qui divisent et qui séparent ; ils ont le pouvoir de dresser des réglements, de préciser les lignes de conduite ; ils ont grâce d'état pour juger de ce qui est bien et de ce qui est mal, de ce qui est utile et de ce qui est nuisible à la communauté qui leur est confiée, compte tenu des lieux, des temps et des circonstances diverses.

En promulgant son règlement de caté chisme, l'évêque a donc usé de l'autorité que le Christ lui a départie, « celui qui vous écoute m'écoute ; celui qui vous méprise me méprise (Luc, x, 16), et il a eu en vue le bien de tout son peuple.

Est-il souhaitable que tout un pays ait prochainement le même et unique règlement, par exemple pour toute la France, tout comme nous avons un catchisme national ? Chaque fois que la question a été posée, elle a suscité des réactions diverses. C'est qu'en effet, pour peu qu'à l'intérieur d'un même diocèse il y ait des milieux nettement ruraux et d'autres spécialement ouvriers, les problèmes sont différents ; différents aussi du milieu rural au milieu urbain ; différents encore d'une contrée demeurée traditionnaliste et pratiquante à une autre devenue plus ou moins terre de mission. Il semble plus équitable, malgré les inconvénients, que chaque diocèse ait le réglement qui, au jugement de son évêque, lui paraît le mieux adapté. Et le devoir de tous (le *Directoire* nous le rappelle) est de s'y soumettre).

Il est étrange et triste parfois de voir l'illogisme de certains parents, soumis sans récrimination, ou sans demande d'exemption aux lois scolaires ; mais souvent en quête d'un catéchisme au rabais. Y a-t-il une sortie à faire, des courses à effectuer, des services à demander aux enfants ? c'est le catéchisme qui en fera les frais ; et alors qu'on s'inclinera sans mot dire devant un règlement scolaire, on trouvera toutes sortes de prétendues bonnes raisons pour échapper aux réglements des catéchismes. Il y a là un manque de loyauté qui rend peut-être hommage inconsciemment au caractère maternel et compréhensif de l'Eglise, mais qui offense sa bonté en la prenant pour de la faiblesse.

Il est bien certain que le règlement ne saurait non plus tout prévoir, qu'à toute règle il y a des exceptions. Dans ces cas il sera toujours possible de recourir à l'évêque et de soumettre à son jugement ces cas exceptionnels ; après quoi il va sans dire que sa décision sera sans appel. D'ailleurs on ne saurait importuner à chaque instant l'autorité supérieure avec des cas individuels ; mieux vaudra faire preuve de bon esprit et de bon sens ; et se soumettre humblement, comme tout le monde, à la loi commune, même si des circonstances particulières semblaient autoriser une exemption. Ainsi faisaient Marie et Jésus soumis au jour de la Présentation du Temple à une loi qui n'était pas pour eux.

II

Il est intéressant de noter au passage ce mot du *Directoire :* « Lorsqu'un enfant est refusé par son curé à la communion solennelle, il ne peut être admis par un autre curé qu'avec le consentement de l'Ordinaire ». Un enfant peut donc être refusé. Dieu sait si c'est là une affaire délicate et pénible, autant pour le prêtre que pour l'enfant ou ses parents. Et on n'en arrive là, quand il le faut, qu'après mûre réflexion, après avoir longuement, minutieusement pesé le pour et le contre ; tant de choses en effet entrent en ligne de compte : l'enfant y gagnera-t-il une année complémentaire de catéchisme, qui suppléera à son insuffisance actuelle ? ou bien découragé ne reviendra-t-il plus ? Le choc psychologique reçu va-t-il le faire réfléchir ou le butter ?

Et pour l'ensemble de la paroisse et pour ses camarades quelle sera la réaction ? Trop d'indulgence tend à déconsidérer la loi, à décourager les bonnes volontés ; si on se contente de si peu pour certains, n'est-ce pas injuste de demander tant aux autres ? Il n'y a jamais d'injustice peut-on répondre à réclamer ce qui est dû, bien sûr ; mais il y a tout de même comme une apparence d'injustice. La loi est la même pour tous et il semble que s'il devait y avoir des exceptions elles seraient en faveur des meilleurs, des plus instruits, des plus chrétiens, des plus fidèles ?

Certains enfants, dits « peu doués » apprennent difficilement. Serait-ce un titre à leur refus, qui alors paraîtrait abusif ? J'avoue qu'il peut y avoir des circonstances exceptionnelles qui demanderaient pour tel enfant une année supplémentaire de catéchisme, avec espoir plus ou moins fondé qu'une intelligence en retard pourrait s'ouvrir d'une année à l'autre. Le plus souvent, le manque de facultés ne sera ni la seule ni la principale raison d'un refus. Ou bien il s'y ajoutera des irrégularités, des absences aux leçons, aux offices, des négligences dans la réception des sacrements, de l'indiscipline ; ou bien l'enfant n'aura fait aucun effort pour surmonter son infériorité, et y aura ajouté de la paresse répréhensible.

A l'opposé, si un tel enfant, à l'intelligence ou à la mémoire rebelle fait preuve de bonne volonté ; s'il est assidu, attentif et pieux ; s'il se donne du mal on tiendra compte de ses difficultés et de ses efforts, et il pourra être admis ; d'autant qu'en pareil cas on peut compter sur la grâce pour l'aider. Le futur S. Curé d'Ars a, au temps de ses études si pénibles, magnifiquement illustré cette vérité, et tout prêtre est homme à se souvenir de la parabole des talents : il est moins demandé à celui qui a moins reçu ; celui-là seul est rejeté qui n'a rien voulu faire.

III

Deux hypothèses demeurent, semble-t-il, pour expliquer un refus : ou bien l'enfant n'a pas satisfait au règlement (motif du refus) ; ou bien il y a d'autres raisons. Dans le premier cas, la situation est claire : ou bien il n'y a pas le temps de catéchisme légitimement exigé, ou bien les absences non motivées ont été par trop nombreuses ; ou encore la mauvaise conduite, l'indiscipline, le mauvais esprit ont motivé le refus ; dans tous ces cas il apparaît clairement qu'un confrère ne peut accepter cet enfant. Une question d'âge aussi peut intervenir ; surtout à la limite d'un autre diocèse, où l'âge requis sera moins avancé ; c'est alors surtout qu'il faudrait avoir recours à l'évêque, puisqu'il s'agirait de sortir du diocèse, et vraisemblablement la décision épiscopale serait défavorable.

Sage précaution que ce recours à l'Ordinaire : elle ferme la porte d'une part à certaines solutions faciles, comme serait l'appel adressé à un curé voisin, ami complaisant de la famille en difficulté ; elle met d'autre part les autres curés à l'abri d'importunités qu'ils écarteront ainsi aisément, sans avoir à juger ni à condamner indirectement les décisions de leurs confrères.

Mais voici un autre cas. L'enfant a satisfait au règlement et il est cependant refusé. Deux explications possibles : il peut se faire que tel prêtre, sans être plus exigeant que le réglement diocésain, l'applique cependant avec une telle rigueur, qu'il ne passe absolument sur rien, n'admette aucune exception, aucune explication ; l'évêque (puisqu'il faut recourir à lui) jugera si la décision est excessive ou légitime ; et suivant les cas ou priera le curé

d'accepter cet enfant, ou admettra que la communion se fasse ailleurs ou (ce qui est possible après information) se rangera à l'avis de son subordonné. Telle paroisse par exemple, encore profondément chrétienne, peut être régie avec une rigueur bienfaisante et légitime qui serait impossible ailleurs.

Enfin, autre cas, les raisons d'un refus sont personnelles, humaines, étrangères au catéchisme et aux dispositions de l'enfant. C'est alors que le recours à l'Ordinaire est tout indiqué et arrangera tout vraisemblablement. Inutile de dire que ce cas sera très rare ; et que le confrère, même dans ce cas, devrait bénéficier d'une certaine indulgence : pour être prêtre, on ne cesse pas d'être homme, et il est des peines qui, inconsciemment et involontairement peuvent fausser nos jugements et influencer nos décisions. Le confrère en question aurait, n'en doutons pas, le bon esprit de se soumettre en tout cas, humblement et docilement, à la décision de son évêque, quelle qu'elle soit.

* *

Il est hautement souhaitable qu'une collaboration loyale et suivie s'établisse de plus en plus entre prêtre et parents, surtout aux approches de la Communion solennelle ; ainsi on évitera des surprises désagréables pour les familles, nuisibles aux intérêts spirituels des enfants ; ceux-ci y gagneront incontestable- pour leur formation morale et chrétienne et la communauté paroissiale elle-même y trouvera son compte.

SAINTE ANNE
(26 juillet)

DEUX FIGURES BIBLIQUES DE SAINTE ANNE

Chère est aujourd'hui à la piété catholique la dévotion à Ste Anne, mère de la T. S. Vierge. On s'étonne presque que l'Evangile ne nous ait pas donné son nom. Nous ne la connaissons que par la tradition, par les évangiles apocryphes, les récits des Pères de l'Eglise d'Orient. Au contraire la Bible nous a conservé le nom et le souvenir de deux autres saintes Anne. L'A. T. nous parle et longuement de Ste Anne, mère du prophète Samuel. Et le N. T. introduit Ste Anne la prophétesse dans le récit de la Présentation de Jésus au Temple.

L'une et l'autre nous pouvons les regarder comme des figures de Ste Anne mère de la T. S. Vierge, Jésus et Marie n'eurent-ils pas dans l'A. T. des saints et des saintes de l'Ancienne Loi qui déjà les préfiguraient mystérieusement et dans la Loi Nouvelle les saints et les saintes ne sont-ils pas des répliques de leur sainteté ou de leur mission ? Cela nous autorise bien à dire la même chose de Ste Anne, dont grand est l'honneur d'avoir été choisie pour mère de la Bénie entre toutes les femmes. D'autant plus que la vie de la T. S. Vierge se trouve en relation avec ces deux autres Ste Anne, par les mystères de sa Visitation et de sa Purification.

Arrêtons - nous donc devant ces deux figures bibliques de Ste Anne. La première nous montrera la mère, et la seconde la digne mère de Marie Vierge. Il semble bien que Dieu ait voulu que l'Ecriture nous parlât de ces deux autres Ste Anne pour que nous puissions voir en elles l'image de Celle dont il a gardé le secret.

I. — *Sainte Anne, mère de Samuel*

Ste Anne, mère de Samuel, préfigure, par la miraculeuse naissance de son enfant, Ste Anne, mère de la Sainte Vierge.

Depuis de nombreuses années, Anne était mariée à Elcana. Aucun enfant n'était encore né à leur foyer. Cette stérilité pesait sur elle comme une malédiction de Dieu. Chaque année pourtant elle se rendait avec son mari à Silo où se trouvait l'Arche, signe de la présence de Dieu parmi son peuple. Et là, elle suppliait Dieu de lui donner un fils. « Seigneur, priait-elle, si vous daignez regarder l'affliction de votre servante, si vous vous souvenez de moi et n'oubliez pas votre servante, et si vous donnez à votre servante un enfant mâle, je le donnerai au Seigneur pour tous les jours de sa vie... »

Elle prolongeait si longtemps sa prière qu'un jour elle attira sur elle l'attention du grand-prêtre Héli. Se méprenant sur elle, celui-ci lui adressa des reproches. Mais, nouveau signe de son désir, la sainte femme eut vite fait de se justifier : « Non, mon Seigneur, je suis une femme affligée dans son cœur... J'épanchais mon âme devant Dieu. Ne prends pas ta servante pour une femme de Bélial, car c'est dans l'excès de ma peine et de ma douleur que j'ai parlé jusqu'ici. »

Le grand-prêtre, rassuré par cette explication, lui fit alors ce souhait qui était aussi une prophétie : Va en paix et que le Dieu d'Israël exauce la prière que tu lui as adressée. Le Dieu d'Israël l'exauça en effet. Anne eut enfin un fils qu'elle nomma Samuel, ce qui signifie : « établi de Dieu », car, dit sa mère, je l'ai demandé à Dieu.

Selon le vœu qu'elle avait fait dans sa prière, quand son petit Samuel fut sevré, sa mère le porta à Silo pour le consacrer à Dieu. Elle le présenta au grand-prêtre Héli. Et après le lui avoir confié pour qu'il fut élevé dans le Temple, elle adressa à Dieu le cantique de sa reconnaissance qui est déjà comme une antienne du *Magnificat* de Marie : Mon âme tressaille de joie dans le Seigneur.

Il ne peut être question de raconter toute l'histoire d'Anne et de son fils Samuel, consacré au Seigneur. Comment ne pas évoquer la scène si souvent reproduite par l'imagerie religieuse du petit Samuel, par quatre fois réveillé par Dieu, et sur le conseil du grand-prêtre Héli, se mettant à sa disposition : le Seigneur vint et se tint là, et il appela comme

les autres fois : Samuel, Samuel ! Et Samuel répondit : « Parlez, car votre serviteur écoute » (I Sam., I-III).

Comment ne pas voir dans l'histoire de cette première Ste Anne une sorte d'anticipation de la grande Ste Anne que nous célébrons aujourd'hui. Car elle aussi, c'est seulement sur le tard, dans sa vieillesse, qu'elle obtint de Dieu par ses prières sa petite Marie, sur laquelle reposait la bénédiction de Dieu pour le salut de son peuple et du monde. Le miracle se répétera encore dans l'histoire, par exemple pour la naissance de Jean-Baptiste le Précurseur, comme l'ange lui-même l'annoncera et l'expliquera à Marie... « Elisabeth, votre parente, a conçu elle aussi dans sa vieillesse et c'est actuellement son sixième mois, à elle que l'on appelle stérile ; car rien ne sera impossible à Dieu » (Luc, I, 36-37). Il s'agit en effet de bien souligner à notre attention que ces enfants de bénédiction, si intimement associés à l'accomplissement du salut, sont davantage l'œuvre de Dieu que l'œuvre de l'homme.

Et elle aussi Ste Anne consacrera sa petite Marie au Seigneur dès son bas âge et la laissera dans le Temple pour y être élevée au service du Seigneur. Sans que nous soyons fixés historiquement sur la date de la Présentation de Marie au Temple, la destinée de Marie s'accorde avec la tradition pour placer ce mystère dès ses premiers ans. Et c'est pour cela qu'elle pourra répondre elle aussi comme Samuel à l'appel de Dieu, le jour de l'Annonciation : Voici la Servante du Seigneur, qu'il me soit fait suivant votre parole.

Et elle aussi Ste Anne, au jour de cette Présentation, dut éprouver les sentiments qu'exprime le célèbre cantique d'Anne. Des commentateurs s'étonnent que le *Magnificat* de la Sainte Vierge dans le mystère de sa Visitation soit comme une répétition du cantique d'Anne, mère de Samuel, tant on y retrouve les mêmes expressions. Mais si ces formules inspirées lui étaient à ce point familières qu'elles lui sont venues naturellement aux lèvres pour exprimer son élévation et son extase, c'est qu'elle les avait longuement méditées dans le Temple et que peut-être déjà elle les avait apprises de la bouche de sa mère, Ste Anne, dans ses premiers ans au foyer ou lors des visites qu'elle lui faisait à Jérusalem.

II. — *La Prophétesse Anne*

Car nous n'en pouvons douter, comme toutes les pieuses israélites de son temps, Ste Anne désirait ardemment de voir enfin s'accomplir les miséricordes de Dieu promises à Abraham et à sa postérité et, comme elle, elle pressentait que cette heure était proche. Et par là, Anne la prophétesse du récit de la Purification, nous offre à son tour comme une copie de l'âme de Ste Anne. La mère de Samuel est la préfigure de Ste Anne, miraculeusement mère ; Anne la prophétesse est le miroir et l'image de celle qui fut digne de devenir cette mère de la T. S. Vierge.

« Il y avait aussi une prophétesse, Anne, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser : elle était fort avancée en âge. Restée veuve et parvenue à quatre-vingt-quatre ans, elle ne quittait point le Temple, servant Dieu nuit et jour, dans le jeûne et dans la prière. Elle aussi, survenant à cette heure se mit à louer le Seigneur et à parler de l'Enfant, à tous ceux qui à Jérusalem attendaient la Rédemption » (Luc, II, 36-38).

Ainsi, pendant un demi-siècle, cette sainte prophétesse Anne ne vit plus jour et nuit que dans le service du Seigneur, toute adonnée à la prière et au jeûne. Et cela, pourquoi ? Mais évidemment, afin qu'il plaise à Dieu d'avoir enfin pitié de son peuple et par lui du monde, en réalisant ses promesses de libération et de salut.

Car si S. Luc nous dit qu'elle aussi eut la révélation que l'Enfant de Marie était le Sauveur annoncé, qu'elle se mit à louer le Seigneur, qu'elle parlât à qui voulait l'entendre de ce Jésus, ne devons-nous pas comprendre que ce fut en récompense de son attente de la Rédemption ?

Eh bien, celle dont elle portait le nom, Ste Anne, mère de la T. S. Vierge, était certainement de ces justes du temps, qui comme elle, comme Siméon, comme tous ceux qui étaient dans le Temple ce jour-là, ne vivaient que de la pensée, de l'espoir, de l'avènement tout proche de la Rédemption. Elle aussi passait ses journées à prier et à se sacrifier pour l'accomplissement des promesses. Et plus ardente encore devait être la prière de son espérance.

Et le signe manifeste de cette plus grande ferveur, c'est la plus grande récompense qu'elle reçut, celle de contribuer plus intimement que la prophétesse Anne à l'œuvre du salut. Celle ci l'a annoncée à ceux qui étaient autour d'elle. Ste Anne a été choisie par Dieu pour donner au monde Celle qui à son tour donnerait le libérateur attendu.

Aussi pouvons-nous dire que ce qui rehausse personnellement la gloire de Ste Anne, c'est d'avoir mérité par ses vertus et plus spécialement par son désir de la Rédemption, encore qu'elle ignorât de quelle façon concrète elle se produirait, d'être élue par Dieu comme mèr de la T. S. Vierge. Sa maternité est un choix, une préférence divine, comme cela apparaît bien par le fait qu'elle est miraculeuse. Pourtant parmi toutes les femmes de ce temps-là Dieu a abaissé son regard sur Ste Anne parce qu'elle méritait mieux qu'aucune autre de porter dans son sein et d'élever cette créature unique à qui était réservé de devenir la Mère de Dieu.

L'Eglise chante de Marie qu'elle a mérité de porter le Fils de Dieu, *quem meruisti portare,* au moins en ce sens qu'elle a été une digne Mère de Dieu. Il nous faut dire la même chose de Ste Anne, qu'elle a mérité de deve-

nir la mère de la T. S. Vierge, et ici sans crainte d'exagérer son mérite, puisqu'il ne s'agit pas d'un don de Dieu au-dessus de nos capacités surnaturelles, comme l'Incarnation ou la Maternité divine. En d'autres termes sa gloire, c'est d'avoir été la mère de Marie non seulement selon la chair mais encore selon l'esprit, puisque Dieu l'a jugée digne, à cause de sa sainteté, de donner au monde la Bénie entre toutes les femmes.

Ainsi Anne la prophétesse ajoute à l'image qu'il faut nous faire de la mère de Marie, à savoir, qu'elle fut non seulement la mère, mais encore une digne mère de la T. S. Vierge.

* *

On aimerait de rencontrer ce triptyque dans l'iconographie de Ste Anne. Au centre, la glorieuse Ste Anne que nous célébrons aujourd'hui, instruisant sa petite Marie, comme on la représente traditionnellement. Et sur les volets de droite et de gauche, les deux autres Ste Ann de la Bible : d'un côté, Ste Anne, mère de Samuel, avec près d'elle son enfant, dans l'attitude de sa réponse à Dieu : parlez, Seigneur, car votre serviteur écoute ; de l'autre côté, Ste Anne la prophétesse, bénissant le Jésus de la Présentation.

Nous avons du moins tâché de l'imaginer sous nos yeux. Il doit nous aider à nous former une plus haute idée, et plus vive, de la grandeur de Ste Anne. Et en même temps il nous montre par quoi cette Sainte s'offre à notre imitation.

Que sa grandeur signe de son crédit auprès de Dieu. nous la fasse invoquer avec confiance pour qu'elle nous obtienne de l'imiter dans ses vertus chacun suivant notre vocation.

CAUSERIES DE PEDAGOGIE CATECHISTIQUE

XII

LA PRIÈRE PSALMIQUE

Pour aider les enfants à prier, on fabrique à leur intention des prières soi-disant « adaptées » à leur âge. Pratiquement, dit Mme Lubienska de Lenval, ce sont des prières passablement niaises, que les enfants rejetteront avec mépris à l'âge adulte. Et à ce moment-là, ils n'auront plus rien qui les aide à mouler leurs sentiments religieux. Il en résultera, dit-elle, « beaucoup de crises de la foi »[1]. Et elle ajoute : « Il est à remarquer que jamais l'Eglise n'a consenti à des formules spécialement appropriées aux enfants ». Par contre, « nous pouvons entendre des Arabes citer des versets innombrables du Koran, des Juifs réciter des pages entières des Prophètes, et des Indous chanter les Védas pendant des heures ». C'est parce qu'ils ont puisé leur nourriture intellectuelle et religieuse dans leurs textes sacrés **dès leur plus tendre enfance.**

Or nous n'avons rien à envier aux autres religions : la Bible est d'une telle richesse qu'il nous suffit d'y puiser à pleines mains. En ce qui concerne la prière, nous allons indiquer le rôle des psaumes et leur utilisation dans la formation des enfants.

I. — *Rôle des psaumes*

Beaucoup de psaumes sont incompréhensibles aux enfants, faute de connaissances historiques et littéraires suffisantes. Il faut donc choisir ceux qui leur conviennent, et même souvent se borner à un petit nombre de versets dans un psaume. De plus, toutes les traductions n'ont pas la même valeur ni ne sont également adaptées à leur âge : il faut donc, ici encore, faire un choix, et même, pratiquement recourir aux auteurs qui ont tâché de trouver un langage accessible aux petits[2].

Mais moyennant ces précautions, on obtient des textes merveilleusement propres à faciliter la prière des enfants. Aussi les catéchistes contemporains les utilisent à l'envi.

En effet, nul ne contestera qu'un des caractères de la pensée biblique, c'est sa **simplicité :** aucune trace des complications d'un art décadent et recherché. C'est la candeur de l'âge primitif.

Et un deuxième caractère, c'est la **sublimité** de la prière la plus authentique. On en chercherait en vain l'équivalent dans les religions de l'antiquité. Les sentiments religieux de la Bible ont une beauté unique.

Or ce double caractère de simplicité et de sublimité n'est-il pas ce qui convient parfaitement aux enfants, qui sont à la fois des primitifs et des poètes; Faites-en l'expérience. Parcourez les psaumes et extrayez-en les versets les plus concrets : vous verrez qu'ils conviennent aussi bien aux enfants qu'aux grandes personnes, de même que la sublime simplicité d'Homère ravit aussi bien les délicats que les écoliers.

Et quelle **variété** de sentiments :

Vous voulez exciter à la **louange** du Créateur ? Donnez la première partie du Ps. 18 : « Cæli enarrant gloriam Dei », ou le Ps. 8 : « Domine, Dominus noster », ou un choix de versets du ps. de la création, Ps. 103 : « Benedic anima mea Domino », ou encore le Ps. 23 : « Domini est terra », avec son sublime « attollite, portas », ou le début du Ps. 135 : « Confitemini Domino », ou bien le cantique des trois Hébreux dans la fournaise (Daniel, III, 57 à 90), celui de David (I Par., 10-13).

Vous voulez leur donner une idée de l'**immensité** de Dieu et de sa présence en tout lieu ? Le Ps. 138 (Domine probasti me) est tout indiqué.

Pour exprimer l'amour de **l'église** paroissiale, choisissez les plus beaux versets du Ps. 83 : « Quam dilecta ».

Comme **prière du matin**, et pour exciter le désir de Dieu, faites réciter le Ps. 62 : « Deus, Deus meus », ou encore de larges extraits du Ps. 26 : « Dominus illuminatio mea », ou le début du Ps. 107 : « Paratum cor meum », du Ps. 5 : « Verba mea », etc...

Plusieurs versets du Ps. 50 : « Miserere » sont parfaitement accessibles aux enfants et susceptibles d'exciter leur contrition. De même le Ps. 129 : « De profundis ».

Quant aux psaumes à portée plus strictement **morale,** ils sont nombreux. Tels la seconde partie du Ps. 18 : « Lex Domini immaculata », le Ps. 118 : « Beati immaculati », etc...

Si vous parcourez vous-mêmes le psautier avec l'idée de chercher ce qui convient le mieux à vos enfants, vous serez surpris d'y trouver une telle

[1] *L'éducation du sens religieux*, p. 135.

[2] M. Colomb dans son *Catéchisme progressif*, t. I, *Parlez, Seigneur !*

richesse. Si le temps vous manque, vous pourrez utiliser le **Catéchisme progressif** de M. Colomb. qui contient un choix amplement suffisant.

Dictez-leur ces versets brûlants et qu'ils les copient avec soin dans leur recueil catéchistique. Ils les apprendront facilement et meubleront ainsi leur mémoire de formules qui ne les lasseront jamais.

II. — *La prière psalmique avec gestes*

Un autre avantage des psaumes, c'est que plusieurs d'entre eux se prêtent très bien à une récitation accompagnée de gestes.

Or cette extériorisation des sentiments a de **multiples avantages** : elle concrétise les idées abstraites, elle réveille l'attention, elle intensifie la force de la prière, elle favorise le culte collectif, elle évoque une ampleur que le simple concept ne peut contenir. Et l'on comprend qu'elle soit à la base de la liturgie chrétienne. Il est donc extrêmement formateur de l'utiliser en pédagogie.

Et précisément, les années de l'enfance, surtout vers 6 à 8 ans, constituent « **l'âge d'or du mime** ». L'enfant est exubérant, il a besoin de se remuer, d'imiter les gestes qu'il voit faire, de donner une vie extérieure aux créations de son imagination : autant de traits qui le font participer avec joie à un genre de prière qui met en activité son être entier, aussi bien physique que spirituel.

Mme Lubienska raconte comment elle a été amenée à faire mimer le Ps. « Domine probasti me... ». Elle avait un auditoire de petits « païens ». Ils furent très vite captivés par ce jeu, et en quelques séances ils savaient le psaume par cœur. « Spectacle impressionnant, dit-elle... A partir de ce jour, le Ps. 139 (en hébreu) devint le point de départ de l'éducation religieuse »[3].

Dans la revue **Catéchistes** (n° 7, p. 65), vous trouverez une manière un peu différente d'exprimer les gestes dans la récitation de ce psaume. Mais peu importent les détails : il ne s'agit pas de faire de la chorégraphie artistique ; il s'agit de faire prier les enfants avec ferveur. Si l'art se rencontre, très bien, et cela arrivera normalement, mais ne le cherchons pas pour lui-même, et surtout pas au détriment de la spontanéité enfantine.

Dans ces conditions, il ne vous est pas bien difficile de trouver vous-mêmes les gestes appropriés aux paroles. Et si parfois vous êtes embarrassés, demandez aux enfants comment ils feraient : leur candeur naïve trouvera peut-être aussitôt ce que vous désirez.

La même revue **Catéchistes** vous donne un autre modèle, p. 64, dans les extraits du Ps. 103, tels que les a traduits M. Colomb. A partir de ces exemples, vous n'aurez pas grand'peine à faire aussi bien avec d'autres psaumes, p. ex. le Ps. 62 : « Deus, Deus meus ».

Malgré la suppression de tous les passages difficiles, il arrivera que le sens exact de certains mots échappera aux enfants. C'est fatal, et les pédagogues ne s'inquiètent pas pour si peu : il faut passer par cette étape avant d'arriver aux idées claires. Mais justement l'expression par gestes est précieuse à ce point de vue.

« Il nous est arrivé de poser des questions à des enfants de 7-8 ans, après des leçons de catéchisme où l'on avait cru bon de disséquer un texte et de l'expliquer phrase par phrase pour qu'il soit davantage compris ; les réponses (plus souvent les silences !...) ont prouvé que nous avions bien perdu notre temps ; nous avons essayé alors de récupérer par la prière et le mime ; cette fois les enfants ont « compris » et ont su donner l'idée essentielle du Psaume. Le langage des gestes est un langage bien plus accessible à ceux qui sont encore incapables de se servir des paroles et d'expliquer leurs pensées... Ne nous inquiétons donc pas trop si quelques mots un peu plus difficiles étoilent nos textes de Psaumes ; efforçons-nous de *faire saisir le sens général de la prière*, de mettre nos petits dans une ambiance religieuse d'adoration, d'humilité ou de confiance, suivant le Psaume... la compréhension viendra en son temps »[4].

[3] *Ib.*, p. 150.

III. — *La psalmodie*

A partir de 8 ou 9 ans, les enfants ont une certaine gêne à prier les psaumes avec des gestes : ils « ont perdu, à ce moment, leur spontanéité première et risquent de rire de leurs gestes, plus gauches et plus raides d'ailleurs. Le sens social s'est éveillé : on s'inquiète davantage du groupe, de ce que pensent les autres, et déjà l'amour-propre paralyse »[5].

Il y a toutefois une façon d'entretenir le résultat acquis les années précédentes, et de conserver chez les enfants le goût de la récitation des psaumes en commun : c'est de les leur faire psalmodier, à la manière liturgique. « Ce genre de prière introduit les enfants dans une véritable atmosphère religieuse, provoque le recueillement et fait comprendre le sérieux et la beauté de la prière »[6]. On cite à l'appui (ib.) le cas d'une école où les élèves de chaque classe, de 7 à 12 ans, ont copié des psaumes en gros caractères et les récitent en commun, **comme jadis les chantres au lutrin**[7]. Cette psalmodie, variable selon les temps liturgiques, constitue la prière du matin et du soir.

« Au moment où l'on veut réciter un Psaume, deux enfants vont chercher le « psautier », l'ouvrent et le tiennent de chaque côté, à une hauteur suffisante pour que tous puissent lire les caractères écrits en grosse script. Les enfants se divisent en *deux chœurs*, et se placent de chaque côté du livre ouvert, formant un grand ovale. Mains jointes à hauteur de la poitrine, attitude recueillie ; tous les yeux sont fixés sur le texte, dont un enfant récite le premier verset, *recto tono*, sur un ton de voix plutôt élevé. Un chœur récite le verset suivant, en respectant la pause entre les deux hémistiches. Et les deux chœurs alternent ainsi jusqu'au « Gloire au Père » (quand il y en a un pour terminer le psaume) où tous s'inclinent avec révérence ; toute cette récitation en français, évidemment. Parfois, pour changer, on récite le Psaume en *un seul chœur*, mais à trois parties, sur les notes de l'accord parfait, ou d'un autre accord, majeur ou mineur. Prière d'un effet saisissant pour les non habitués et très prenante pour les enfants. »

On peut aussi introduire dans certains psaumes des **refrains**, répétés par l'ensemble du groupe. Ainsi des prêtres catéchistes de Paris, entre autres psaumes, font réciter le **Miserere** avec pour refrain le premier verset :

> « *Prends pitié de moi, Seigneur,*
> *Toi qui est si bon.* »

[4], [5], [6] Cf. *Catéchistes*, n° 7, Sœur Marie-Anna, p. 67 et 66.

[7] *Remarque pratique :* il n'est pas recommandé d'écrire les psaumes au tableau noir. D'abord il faut recommencer à chaque fois, et puis le résultat n'est pas très beau. Le mieux est de les peindre à l'aquarelle en diverses couleurs sur de grandes feuilles blanches ou teintées.